Mairie
19120 PUY D'ARNAC

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 02 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six le 02 juillet à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de PUY D'ARNAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc RAQUIN, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25 juin 2026

Présents : Jean-Luc RAQUIN, Grégory QUINTANE, Véronique PUPILE, Vincent KELLER, Noémie GOUNET, Guillaume MARBOT, Hélène DRULHES, Cindy FORSTER

Absents : Russell PALMER Cornélia ROUBY Mathieu FREYSSINEL

Pouvoirs : Mathieu FREYSSINEL donne pouvoir à Vincent KELLER
Russell PALMER donne pouvoir à Jean-Luc RAQUIN
Cornélia ROUBY donne pouvoir à Véronique PUPILE

Est nommée secrétaire de séance : Vincent KELLER

Ouverture de la séance à 20h45

Les procès-verbaux du 28 mai et 05 juin 2026 ont été approuvé à l'unanimité

Modification de la délibération n°36-2024 en date du 12 novembre 2024 portant mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement (RIFSEEP) : Adopté à l'unanimité

Suite à l'avis donné par le Comité Social Territorial le 23 juin 2026, le Maire propose au conseil municipal de modifier la délibération n°36-2024 en adoptant les dispositions suivantes :

Les cadres d'emplois concernés dans la collectivité sont :

Adjoints administratifs territoriaux
Adjoints techniques territoriaux
Adjoints territoriaux d'animation
Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM)
Rajout des :
Rédacteurs Territoriaux : montant annuel plafond proposé par l'état pour l'IFSE : 17 480€ et 2 380€ pour le CIA. Les montants plafonds annuels proposés par la commune sont 5 500€ pour 380€ pour le CIA pour un poste à 35h

Les montants plafonds des autres groupes restent inchangés

Sécurisation de la toiture de la mairie-école et demande de subventions auprès du Conseil Départemental Adopté à l'unanimité

Il est nécessaire de sécuriser la toiture du bâtiment mairie-école, par la pose de grilles sur le toit.

Des artisans ont été sollicités pour proposer un devis.

Un seul artisan a répondu à la demande de la mairie :
EURL JOANNY Roland de Nonards, propose un devis pour la mise en sécurité (pose de grille sur les 3 toits côté cour de l'école), soit 36 mètres linéaires, pour un montant de
2 944,80 € HT et 3 533,76 € TTC
Lors de son intervention il contrôlera l'état des ardoises pour prévoir dans un second temps de resuivre la toiture.

La commune peut prétendre à une subvention du Conseil Départemental de la Corrèze de 25% du montant HT.

Les travaux pourraient se faire courant d'été 2026. Il est proposé de commander ces travaux pour qu'ils soient réalisés avant la rentrée scolaire

Pour information, l'installation de l'écran interactif est prévue le 27 août dans la classe du directeur.

Présentation du projet d'aménagement de la Cafoulière proposé par Corrèze Ingénierie.

Projet n°1 : Budget d'environ 31 500€ HT
Jeux pour enfants (3-4)
Signalisation
Mobilier

Projet n°2 : Budget d'environ 174 000€ avec subventions possibles jusqu'à 70%
Réaménagement du parking
Jeux pour enfants (5-6)
Parcours fitness
Signalisation
Mobilier
Panneautique flore

Subventions possibles :
État : 40 % travaux plafonnés à 150 000€
Département : 25% pour les jeux plafonnés à 15 000€
Département : 25% pour l'aménagement plafonné à 25 000€

Ces 2 projets sont présentés à titre indicatif, ils peuvent être modifiés, il est proposé à chaque conseiller(ère) de définir sa vision et ses ambitions pour ce projet :
- Objectifs du projet
- L'importance du projet : emprise sur le site / type d'aménagement / budget / ...

Chacun(e) apporte ses idées et propositions, Hélène propose la mise en place d'une boîte à jeux à disposition de tout le monde.

Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde
Il sera étudié par Noémie et Cindy, qui feront un compte rendu pour un prochain conseil municipal

Questions diverses / informations

- Les travaux de voirie
Pour les travaux aux Fardines et Bonneval la demande de subventions DETR faite par BELLOVIC a été acceptée (au 2/3 environ)
Ces travaux ainsi que ceux en cours à Escaravage devraient être achevés avant la fin de l'année.
- Plaque commémorative.
Georges Ménoire demande s'il est possible de poser une plaque commémorative au nom de Renée-Claire Ménoire sur la façade de la mairie.
Le coût de réalisation et pose de cette plaque s'élève à 650€. M. Ménoire propose de le payer intégralement.
Le conseil décide de demander un devis pour la réalisation d'une plaque listant tous les maires depuis 1789 dans l'ordre chronologique.
Les 2 propositions seront étudiées et mises au vote lors d'un prochain conseil municipal.

- Guillaume propose que pour le mai, il soit planté 11 arbres d'ombrage sur différents sites de la communes (école, salle polyvalente, Cafoulière, ...) : en réflexion

La séance est levée à 00h00

Secrétaire de séance

Vincent KELLER

MAIRIE DE PUY D'ARNAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(19)

Le Maire,

Jean-Luc RAQUIN